

NOUVELLES MESURES

28 novembre Allègement du confinement

- ✚ Autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 03h00
- ✚ Autorisation des activités extra-scolaires en plein air
- ✚ Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h00 dans le cadre d'un protocole sanitaire stricte dont les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques

15 décembre Fin du confinement selon les conditions sanitaires

- ✚ Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés
- ✚ Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre
- ✚ Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées
- ✚ Reprise des activités extra-scolaires en intérieur
- ✚ Interdiction des rassemblements sur la voie publique

20 janvier Nouvelles ouvertures selon les conditions sanitaires

- ✚ Ouverture des salles de sport et des restaurants
- ✚ Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent
- ✚ Reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard
- ✚ Possible réouverture des stations de ski courant janvier
- ✚ Décalage du couvre-feu à 22h

Les déplacements restent donc fortement contraints jusqu'au 15 décembre et l'attestation obligatoire pour toutes les sorties du domicile